

RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE Exercice 2020

Seventure Partners est une société de gestion qui gère des Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) et des Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) (ci-après les « FIA¹ »).

Seventure Partners a établi ce rapport, conformément à la réglementation², afin de rendre compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote attachés aux titres détenus dans les FIA qu'elle gère et pour lesquels elle détenait des droits de vote en 2020.

I. TAUX DE PARTICIPATION ET STATISTIQUES DE VOTE

En 2020, Seventure Partners a exercé ses droits de vote attachés aux titres détenus dans les FIA qu'elle gère conformément aux principes définis dans sa Politique d'Engagement Actionnarial, mise à disposition des porteurs de parts au siège de la société de gestion et sur son site : <http://www.seventure.fr/wp-content/uploads/2020/03/Politique-dengagement-actionnarial-site-web.pdf>.

La société de gestion a exercé ses droits de vote dans 6 sociétés parmi un total de 14 sociétés cotées dans lesquelles elle disposait de droits de vote, soit un taux de participation de 42,86 %.

La société de gestion a voté à 7 des 16 assemblées générales pour lesquelles elle détenait des droits, représentant un taux de participation de 43,75 %.

Elle s'est exprimée sur 884 résolutions, dont les décisions sont réparties comme suit :

- Approbation de 825 résolutions, soit 93,33 %
- Vote contre 59 résolutions, soit 6,67 %
- Abstention sur 0 résolutions, soit 0 %

Seventure Partners tient à disposition des porteurs de parts, à leur demande, l'information relative aux droits de votes exercés sur chaque résolution (abstentions, votes exprimés et motivation des votes ou abstentions).

II. RESPECT DES PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE VOTE

En 2020, Seventure Partners n'a pas voté aux assemblées générales des sociétés cotées selon le respect du critère « moins de 2,5% de détention du capital de la société » déterminé par sa politique de vote.

Aucun cas de dérogation aux principes fixés dans sa politique n'a été recensé.

III. SITUATIONS DE CONFLITS D'INTERÊTS

Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été rencontrée à l'occasion de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les FIA gérés par Seventure Partners au cours de l'année 2020.

¹ Fonds d'Investissement Alternatifs

² Directive dite « droit des actionnaires » en vigueur depuis juin 2019